



# ***LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 13 février 2014

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL**

20 FEV. 2014

*Affichées en mairie le*

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013.

## **PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT : PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT AUTOUR D'UN PROJET DE NOUVELLE FORET (SMAPP)**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de statuts du SMAPP et a désigné comme représentant au Comité syndical dudit syndicat Alain RICHARD. Egalement, il a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à cette opération.

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MUTUELLE DES AGENTS**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour son volet santé au sein de la commune par le biais de la labellisation et la mise en place conditionnée d'une participation financière à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Egalement, il a autorisé le Maire à signer tout document relatif à la mise en place du dispositif.

## **BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité par chapitre, le budget primitif « élimination des ordures ménagères » pour l'année 2014, arrêté en dépenses et en recettes à 1 960 200 euros pour la section de fonctionnement et à 22 000 euros pour la section d'investissement. Il a également approuvé à l'unanimité les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2014 : 201 euros pour les logements collectifs, 191 euros pour les logements sociaux et 224 euros pour les logements individuels.

## **CREATION D'UN SECTEUR DISTINCT DE TVA POUR L'ACTIVITE D'HEBERGEMENT D'ENTREPRISES – BUDGET VILLE**

Dans le cadre du projet d'hôtel d'entreprises situé au Château d'Epluches et de la mise en location par bail commercial de bureaux, le Conseil a approuvé à l'unanimité le principe de

création d'un secteur distinct de TVA pour ladite activité d'hébergement d'entreprises dans le Budget principal de la Ville.

### **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU GOLF PUBLIC DE SAINT-OUEN L'AUMONE – EXERCICE 2012**

Le Conseil a pris acte du rapport annuel, exercice 2012, de la gestion du Golf public compact urbain de Saint-Ouen l'Aumône.

### **DECLARATION D'UNE ACTIVITE SOUMISE A ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE SODEARIF**

Après avoir acquis un terrain rue Saint-Hilaire, la société SODEARIF a obtenu un permis de construire au mois de décembre 2013 pour réaliser un entrepôt soumis à la législation des installations classées. Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable avec réserves sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement de la société SODEARIF.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2014**

Le Conseil a décidé à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

Secteur Social : Amicale du Personnel : 19 500 €.

Secteur Animation locale : A.J.C : 26 190 €, Association Résidents Aquitaine Dauphiné Chennevières : 350 €, Autour de liesse : 1 750 €, Cercle Philatélique : 1 558 €, La Feuille d'Erable : 350 €, La Joie de Vivre : 850 €, La Retraite en Marche : 850 €, Les Jardins Familiaux : 350 €, Locataires du Parc Le Nôtre : 1 150 €, Quartier d'Epluches : 2 500 €, Raphaëlle-Marie : 3 850 €, Résidents de Jean Giono : 650 €, Résidents de Saint-Louis : 850 €, Union Nationale des Locataires Indépendants : 350 €, O.L.A. : 79 160 €, APIREF : 26 000 €, AVEC (Mission Locale) : 23 250 €, CESARIA-association cap verdienne : 850 €.

Secteur Direction Générale : CEEVO : 350 €, C.G.T. : 1 111 €, Droits et Libertés – Actions Juridiques : 936 €, Union Locale CFE – CGC – Cergy-Pontoise et Vexin : 350 €, U.F.C. : 350 €, RGB 99,2 : 1 919 €.

Secteur Enseignement : Ecole et Vie Locale : 2 500 €, FCPE Collège du Parc 300 €, FCPE Lycée E. Rostand : 300 €, Association des Anciens Elèves du Lycée E. Rostand : 300 €, Association des Anciens Elèves de l'école du Centre : 800 €, Ecole ouverte des Bourseaux : 350 €, FSE Collège du Parc : 350 €, FSE Collège Marcel Pagnol : 350 €, Association MDL Lycée Jean Perrin : 350 €, FCPE écoles primaires : 300 €, DDEN : 300 €, Union des Parents d'Elèves : 300 €.

Secteur Affaires Générales : FNACA : 955 €, Comité d'Entente des Anciens Combattants : 945 €.

Secteur Direction de la prévention et de la sécurité publique : AFELP (Association Féline de Pontoise et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise) : 350 €.

Secteur culturel : Théâtre UVOL : 16 000 €, Jazz au Fil de l'Oise : 5 500 €, Conservatoire Maurice Ravel : 113 000 €, Festival Baroque de Pontoise : 2 000 €, Musée de l'Education : 1 000 €, Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin : 400 €.

Secteur Action Sociale : A.P.U.I. Les Villageoises : 510 €, Du Côté des Femmes : 2 990 €, France Adot : 170 €, France Alzheimer : 250 €, J.A.L.M.A.V. : 250 €, La Croix d'Or (Section S.O.A.) 120 €, La Montagne Vivra : 14 400 €, Lire Vivre : 300 €, Restaurants du Cœur : 1 000€, Secours Catholique : 2 590 €, Secours Populaire Français : 960 €, Vie Libre : 1 160 €.

Secteur Sports : ASSOA : 334 000 €, Club Plongée SOASUB : 1 262 €, Club Sportif P.T.T.: 788 € et 500 € (événement cross de Liesse) , Cyclo-Club du Vexin: 1 414 €, Les COUGARS: 22 500 € et 1 500 € (événement Super Bowl), Association des Pêcheurs de Maubuisson : 350 €, RCACP : 15 000 €, S.N.O. : 13 130 €, AS SQUASH : 690 €, ASGM : 350 €, Association sportive collège du Parc : 350 €, Association sportive collège M.Pagnol : 350 €, Association sportive Lycée J. Perrin : 350 €, Association Sportive Lycée E. Rostand : 350 €.

#### **CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ACTION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec l'association AJC.

#### **CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION ET LA REUSSITE DES ELEVES ET LEURS FAMILLES (APIREF)**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec l'APIREF.

#### **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2014-2016 AVEC L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA)**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 à conclure avec l'APIREF.

#### **MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS**

Le Conseil a décidé à l'unanimité de modifier le protocole d'accueil des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs et a approuvé le protocole annexé.

Il a également autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

#### **MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Compte tenu du contexte économique actuel, le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification de la tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure selon les modalités suivantes :

<b>Objet</b>	<b>Tarif</b>
Dispositif publicitaire, pré-enseignes, dispositifs sur support numérique	Tarifs en vigueur selon la législation
Enseignes dont la superficie cumulée est $\leq$ à 7 m <sup>2</sup>	0 €
Enseignes dont la superficie cumulée est comprise entre 7,1 et 50 m <sup>2</sup>	8 € du m <sup>2</sup>
Enseignes dont la superficie cumulée est $>$ à 50 m <sup>2</sup>	400 €

## **CREATION ET TRANSFORMATION DES EMPLOIS**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, le Conseil a approuvé à l'unanimité la suppression d'un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et d'un poste d'Agent de développement local à temps complet et la création concomitante d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, et d'un poste d'Attaché à temps complet.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VELOSERVICES » POUR LA PROMOTION DU VELO SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Dans le cadre du chantier d'insertion « véloservices », le Conseil a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat à conclure avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que le versement à ladite association d'une subvention pour un montant de 2.000 euros.

## **AVANCE DE TRESORERIE A LA CAISSE DES ECOLES**

Afin de répondre au besoin de trésorerie de la Caisse des écoles, le Conseil lui a accordé à l'unanimité une avance de trésorerie exceptionnelle pour un montant maximum de 100 000 euros jusqu'au 28 février 2015. Le Conseil a pris acte de l'engagement de la Caisse des écoles à procéder à son remboursement avant cette échéance. Le Conseil a également autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

## **ACQUISITION D'UN PAN COUPE A L'ANGLE DE LA RUE DU CLOS DU ROI ET DE LA RUE DE LIESSE**

Dans le cadre de la requalification de la rue du Clos du Roi, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une emprise foncière de 26 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BK n°84 au prix de 5 928 euros hors honoraires et droits de mutation. Le Conseil a accepté à l'unanimité la prise en charge des frais de reconstruction de clôture estimés à 2 345 euros, approuvé le classement dans le domaine public communal de ladite parcelle, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent.

## **CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BW N°21 ET D'UNE EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE BW N°22 SITUEES RUE DU CHEMIN VERT**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée section BW n°21 et d'une emprise foncière d'une superficie de 455 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BW n°22 et a autorisé le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession afférent.

**CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°166 ET BS N°176 SITUÉES RUE RHIN ET DANUBE AU CONSTRUCTEUR SIER DESTINÉES A RECEVOIR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession de l'emprise foncière d'une superficie de 1 795 m<sup>2</sup> des parcelles cadastrées section BS n° 166 et BS n° 176 au constructeur SIER au prix de 1 032 000 euros net vendeur. Il a autorisé à l'unanimité, d'une part, le déclassement du domaine public de la parcelle bâtie cadastrée BS n°166 au vu du constat de désaffectation et, d'autre part, le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession afférent.

**PROJET D'AIDE A L'EQUIPEMENT EN SYSTEMES DE COMPOSTAGE INDIVIDUELS**

Afin de favoriser la diminution du poids de la poubelle à déchets ménagers résiduels et de réduire le poids des végétaux collectés, le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme d'aide à l'équipement en systèmes de compostage individuels en bois et en PVC ainsi que les plans de financement et a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 35% et auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à hauteur de 50% du montant hors taxe d'acquisition de l'équipement et de 30% du montant hors taxe de la main d'œuvre.

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNÉE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU COSEC MARCEL PAGNOL A SAINT-OUEN L'AUMONE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise relative à la maîtrise d'ouvrage désignée pour les travaux d'extension du COSEC Marcel Pagnol et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**ECHANGE DE COMPETENCES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LA COMMUNE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes du projet de la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise portant sur l'échange de compétences pour l'entretien des espaces verts situés sur le territoire communal et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**IMPLANTATION D'ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE SUR LES PROPRIETES COMMUNALES**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du délai de contractualisation de la convention type à conclure avec les opérateurs de téléphonie mobile porté à 6 ans avec une reconduction tacite par périodes successives de 3 ans et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte précité.

## TARIFS DES SEJOURS A LA SEMAINE – ETE 2014

Le Conseil a fixé à l'unanimité les participations des familles aux séjours à la semaine pour l'été 2014 comme suit :

Quotients	0 à 354.52 €	354.53 à 425.45 €	425.46 à 531.80 €	531.81 à 709.08 €	709.09 à 886.35 €	886.36 à 1063.60€	1063.61 à 1240.89€	+ 1240.90€
	A	B1	B2	B3	C4	C5	D	E
Prix par jour et par enfant	19.29€	21.22€	23.53€	27.00€	30.86€	34.72€	38.58€	44.37€
Pour 4 jours par enfant	77.16€	84.88€	94.12€	108.00€	123.44€	138.88€	154.32€	177.48€
Pour 5 jours par enfant	96.45€	106.10€	117.65€	135.00€	154.30€	173.60€	192.90€	221.85€

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE, VERSEMENT AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Le Conseil a fixé à l'unanimité la subvention de fonctionnement à 2,81€ par élève. Cette subvention est versée directement sur le compte de la coopérative scolaire de chaque école en complément des crédits municipaux. Elle est versée une fois par an au prorata du nombre d'élèves par école et permet d'organiser des sorties ou un achat spécifique pour la classe.

### PROJET DE LA COMMUNE NECESSITANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable de travaux portant sur la mise en place d'un portail entre le n°5 de la rue du Général Leclerc et Leader Price.

### VOYAGES 2014 POUR LES RETRAITES

Dans le cadre des activités de loisirs proposées aux retraités, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'organisation de deux séjours pour les retraités et a fixé le tarif des usagers à 616 euros par personne pour le séjour en France et à 650 euros par personne pour le séjour à l'étranger. Egalement, le Conseil a approuvé à l'unanimité les modalités d'application des abattements à ces montants et a autorisé le Maire ou son représentant à signer les conventions et contrats afférents.

### RESTAURATION ET NUMERISATION D'ARCHIVES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de restauration et de numérisation d'archives pour l'année 2014 s'élevant à un montant de 6 816,42 € TTC et a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

### **TRAVAUX AVENUE DE VERDUN – INDEMNISATION DU PREJUDICE COMMERCIAL POUR PERTE D'EXPLOITATION**

Les travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne boulangerie, du tabac et de l'ancienne boucherie effectués sur l'avenue de Verdun de mars à septembre 2013 ont entravé l'accessibilité au salon de coiffure. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la prise en charge du préjudice commercial pour perte d'exploitation et a fixé le montant de l'indemnisation à 1 000 euros pour le gérant du salon de coiffure.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE FORAIN**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les modifications du règlement intérieur du marché d'approvisionnement qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **PARKING EXTERIEUR MAUBUISSON I – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la prise en charge des dépenses d'électricité et d'entretien du réseau d'éclairage public du conseil syndical de la résidence « Maubuisson I » sous réserve de son approbation par l'assemblée générale de la copropriété. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

### **CONVENTION GRDF « TRAVAUX – INCIDENTS »**

Afin d'améliorer la qualité des travaux réalisés dans la commune à proximité des canalisations de distribution de gaz naturel et de réduire le nombre de dommages réalisés sur les ouvrages de gaz naturel, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec la société GRDF relative aux « Travaux – Incidents » et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LA 14<sup>EME</sup> EDITION D'ART ACTUEL EN VAL D'OISE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de la 14<sup>ème</sup> édition d'« Art Actuel en Val d'Oise » consistant en une exposition d'art contemporain prévue dans le hall de la mairie du 20 juin au 20 septembre 2014 sur le thème « La Fantaisie ». Il a autorisé également le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 1 500 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ACCUEIL DE LA COMPAGNIE DE THEATRE UVOL**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association compagnie Didier Delcroix-Théâtre UVOL et lui a accordé à l'unanimité une subvention d'un montant de 48 000 euros sur 3 ans dont 16 000 euros seront versés sur l'année 2014. Egalement, le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES NUMERIQUES DE LA MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de développement de l'offre numérique de la médiathèque Stendhal ainsi que le plan de financement proposé, et a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention pour un montant de 5 288 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise. Egalement, il a autorisé le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

### **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION DU CENTRE POUR L'INSERTION, LA MOBILISATION ET L'EVALUATION SOCIALE (C.I.M.E.S.)**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec le Département pour le financement du CIMES, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les avenants afférents. Egalement, le Conseil a sollicité à l'unanimité une subvention de 147 165 euros auprès du Conseil Général.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 10°,11° du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour le Maire absent,  
Vu l'absence du Premier maire-adjoint  
Le Maire-adjoint délégué aux finances et  
à la gestion du patrimoine communal

Jean SCHRAM